



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 23 AVRIL 2022
AUX MOULINS DE BEEZ - PV° : SD/SL/01 pv ag aft
23042022.docx**

Administrateurs présents :

Monsieur P. CREVITS, président
Monsieur F. DOYEN, vice-président
Monsieur Ph. METTEN, trésorier
Messieurs R. COTE, J. DAUGE, N. HAUTEM, M. HOFMANS et Th. MAROT
Madame A. DUJARDIN

Excusés :

Mesdames G. MAKKA et A.F. TOMMASETTI
Messieurs C. HAMIET et B. VISART

En préambule, le président, Pierre CREVITS, souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale ordinaire de l'AFT.

Il a l'honneur de présider sa première Assemblée générale ordinaire devant son prédécesseur André STEIN.

Pierre CREVITS constate qu'il y a peu de clubs présents, ce qui pour lui est signe de la bonne santé de la Fédération. Il remercie les clubs présents et les encourage à continuer à assister aux Assemblées générales.

1. VERIFICATION DES POUVOIRS DES DELEGUES

Sont présents ou représentés les clubs suivants :

- Pour la région du Brabant : R. CHARLES-QUINT T.C., T.C. 1310 LA HULPE, R. LEOPOLD CLUB, PARIVAL T.C., R. UCCLE SPORT T.H.C., T.C. ODRIMONT, soit 6 clubs sur 65, représentant 84 voix sur 586 (14,33 % du total de la région)
- Pour la région du Hainaut : VAUTOUR T.C., R.A.E.C.T. MONS, R.T.C. ATH, R. CHAPELLE T.C., T.C. BOIS DU PRINCE, R. SMASHING CLUB NIVELLOIS, R.T.C. TOURNAISIEN, R.T.C. NIMY, R.T.C. LOUVIEROIS, T.C. HAVRE, T.C. D'ENGHIEN, T.C. KALYPSO, soit 12 clubs sur 80, représentant 123 voix sur 382 (32,20 % du total de la région)
- Pour la région de Liège : R.T.C. BAUDOIN, K.T.C. EUPEN, R.T.C. HANNUTOIS, T.C. SMASH 51, R. MOSA T.C., R. FAYEN BOIS T.C., T.C. AUBEL, T.C. WAREMMIEN, T.C. LONGCHAMPS, T.C. WARFUSEE, JENA TENNIS, ASA TENNIS, soit 12 clubs sur 95, représentant 100 voix sur 548 (18,25 % du total de la région)
- Pour la région de Namur-Luxembourg : TENNIS DE LA CITADELLE, R.T.C. BOUILLON, R.T.C. MARCHE, T.C. NASSOGNE, T.C. LA BRUYERE, T.C. GRAND OHEY, T.C. GERONSART, T.C. MALONNE, T.C. TEMPLoux, T.C. SAINT-LEGER, T.C. LE LAC, soit 11 clubs sur 85, représentant 83 voix sur 379 (21,90 % du total de la région)
- Pour les clubs padel only : ROCH4PADEL CLUB, soit 1 club sur 13, représentant 2 voix sur 22 (9,09 % du total des clubs padel only)



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 23 AVRIL 2022
AUX MOULINS DE BEEZ - PV° : SD/SL/01 pv ag aft
23042022.docx**

- Soit au total pour l'ensemble de l'AFT, un total de 42 clubs sur 338 (12,43 %), représentant 392 voix sur 1.917 (20,45 %)

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2021 ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2021

Les procès-verbaux sont approuvés.

3. ALLOCUTION DU PRESIDENT

Pour commencer son allocution, le président, Pierre CREVITS, salue la mémoire de Bob GERARD qui nous a quittés cette année. Bob GERARD est un des membres fondateurs de l'Association Francophone de Tennis et de la région Namur-Luxembourg. Au niveau sportif, Bob GERARD a accordé toute sa confiance à Jean-Pierre COLLOT qui a lancé le mini-tennis à Namur-Luxembourg et à l'AFT, mini-tennis qui a été copié dans le monde entier non seulement au tennis, mais dans d'autres disciplines sportives.

Pierre CREVITS revient ensuite sur l'année 2021 marquée par le départ d'André STEIN après 31 ans de présidence.

Nouveau président et nouvelle équipe au sein du conseil d'administration qui a déjà pris ses marques dans une atmosphère sereine, constructive et ouverte, tout ce qui pour Pierre CREVITS est nécessaire pour de bonnes conditions de travail.

Nouveau président, nouvelle équipe, mais également nouveau périmètre puisqu'en octobre 2021 l'AFT a adapté ses statuts pour ajouter le padel, sujet que le président ne peut éluder dans son allocution.

Pierre CREVITS revient en quelques mots sur la situation au niveau du padel. L'AFT s'intéresse au padel depuis le début parce qu'elle a une triple conviction. Tout d'abord, le tennis et le padel sont 2 sports extrêmement complémentaires et pas rivaux. Ensuite, il est important pour l'AFT que les clubs mixtes (tennis et padel) soient gérés par une seule et même fédération, que ce soit point de vue sponsoring, organisation sportive et administrative. Enfin, le tennis et le padel sont 2 sports différents. Le tennis doit être géré par le tennis et le padel, par le padel, mais au sein d'une coupole unique. Pierre CREVITS fait remarquer que Tennis Vlaanderen a connu la même situation que l'AFT. En 2017, l'AFT qui était la fédération reconnue a signé une convention avec l'AFP pour la gestion du padel en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2021, l'AFT a décidé de mettre fin à cette convention pour plusieurs raisons (blocages au niveau belge & international, le fait que les dirigeants actuels de l'AFP ne partageaient pas les 2 premières convictions de l'AFT, agissements qui ne correspondent pas aux valeurs et aux principes que l'AFT veut respecter dans la gestion saine d'une fédération sportive). La reconnaissance de l'AFT pour la gestion du padel a été confirmée en novembre 2021 par le Conseil Supérieur du Sport et par la Ministre des Sports pour une période



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 23 AVRIL 2022
AUX MOULINS DE BEEZ - PV° : SD/SL/01 pv ag aft
23042022.docx**

probatoire d'un an. L'AFT a donc continué à travailler avec pratiquement toute l'équipe qu'elle avait mis en place lors de la collaboration avec l'AFP, équipe renforcée par l'arrivée de Clément GEENS, le meilleur joueur belge de padel, en tant que directeur technique. L'équipe AFT s'investit dans le développement du padel avec un accent total sur le sportif (développement des infrastructures, augmentation du nombre de pratiquants, formation des cadres). L'AFT et Tennis Vlaanderen ont créé une nouvelle Association belge de padel : Padel Belgium. Padel Belgium a également introduit son dossier auprès de la Fédération internationale de Padel qui a reçu un accueil désormais favorable.

En parallèle, l'AFT, avec une équipe renforcée au niveau de la communication, continue à développer de nouveaux projets pour le tennis. Le conseil d'administration a notamment établi un plan stratégique pour l'avenir du développement du tennis. Au niveau informatique, l'AFT met gratuitement à la disposition des clubs le package Mon Club AFT pour la réservation des terrains, le suivi du paiement des cotisations et la communication avec les membres. L'AFT a également travaillé aux relations avec les clubs en organisant la journée Set à Dire qui aborde des sujets importants pour les dirigeants des clubs. Au niveau sportif, le staff de Mons travaille remarquablement avec une stratégie adaptée avec des jeunes prometteurs. Au niveau international, les équipes de Coupe Davis et de la Billie Jean King Cup se sont qualifiées pour la phase finale, ce qui est une excellente nouvelle au niveau sportif et au niveau financier. Au niveau financier, après une année difficile, les nouvelles sont rassurantes.

Pierre CREVITS termine son allocution en remerciant les clubs pour la confiance qu'ils accordent au nouveau conseil d'administration.

4. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Cf. annexe 1

Le secrétaire général termine son rapport en demandant à l'Assemblée de ratifier les affiliations, démissions et changements de dénomination des clubs (cf. annexe 2).

5. RAPPORT DU TRESORIER

Pierre CREVITS cède la parole au trésorier, Philippe METTEN, qui a la chance de présenter son rapport devant son prédécesseur, Etienne PONCELET, qu'il remercie une fois encore pour ses longues années en tant que trésorier de l'AFT.

Philippe METTEN a été nommé trésorier en septembre 2021. Une bonne partie de l'année 2021 a donc été assurée par Etienne PONCELET.

Philippe METTEN tient à remercier Samuel DEFLANDRE, Nathalie VANZUYLEN et Jean-Pierre JOANNE pour le temps qu'ils ont pris pour lui expliquer les comptes de l'AFT.



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 23 AVRIL 2022
AUX MOULINS DE BEEZ - PV° : SD/SL/01 pv ag aft
23042022.docx**

Philippe METTEN souligne que l'AFT clôture l'exercice 2021 avec un bénéfice de l'ordre de 77.000 €.

Il illustre ses propos par quelques slides (cf. annexe 3).

L'évolution des charges et recettes pour la période 2017 – 2021 semble montrer qu'en 2021 l'AFT aurait récupéré un niveau d'activité normal par rapport à la période de pandémie, mais les chiffres sont gonflés par les montants reçus par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la crise sanitaire et qui ont été redistribués aux clubs. L'année 2021 est néanmoins en progression par rapport à 2020 qui a été plus impactée.

Au niveau des charges, Philippe METTEN met en évidence les autres charges d'exploitation et plus particulièrement l'aide directe aux clubs accordée dans le cadre de la crise sanitaire et des inondations.

Les recettes de l'AFT reposent sur 3 axes principaux : le sponsoring, les redevances & affiliations et les subsides.

- ✓ Au niveau du sponsoring, l'AFT revient au montant d'avant la crise sanitaire. Elle prévoit une diminution pour 2022 en raison principalement de la perte du sponsoring media qui est un programme d'échange de visibilité et qui n'aura pas d'impact sur le cash de l'AFT.
- ✓ Au niveau des affiliations, le résultat dépasse celui des années précédentes. L'AFT prévoit un tassement à ce niveau pour 2022 par prudence, mais le montant budgété s'il est atteint resterait un excellent chiffre.
- ✓ Au niveau des subsides, l'AFT a des partenaires fidèles qui continuent à soutenir les activités de l'association. Le chiffre 2021 comprend les 374.000 € redistribués aux clubs.

Le budget 2022 est en équilibre.

Pierre CREVITS fait remarquer qu'il est important pour une association de profiter des opportunités qui se présentent pour constituer des réserves. L'AFT sait qu'elle est exposée à des périodes plus compliquées et qu'elle doit avoir suffisamment de réserves pour pouvoir continuer à soutenir la politique de développement de ses 2 sports dans les prochaines années.

6. RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Cf. annexe 4

7. APPROBATION DES COMPTES (AFT ET ADEPS : CF. ANNEXES 5 ET 6) ET DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AUX VERIFICATEURS AUX COMPTES

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes.



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 23 AVRIL 2022
AUX MOULINS DE BEEZ - PV° : SD/SL/01 pv ag aft
23042022.docx**

8. APPROBATION DU BUDGET DE L'ANNEE EN COURS

Cf. annexe 7

Le budget est approuvé à l'unanimité.

9. NOMINATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Après de nombreuses années, Monsieur Roland MORELLI a décidé de mettre fin à ses activités de vérificateur aux comptes.

Pierre CREVITS le remercie pour son travail.

Monsieur Alexis BULTERIJS, quant à lui, est toujours prêt à assurer la vérification des comptes.

Monsieur Vincent RENAUX se propose pour remplacer Monsieur Roland MORELLI.

Sont nommés : Messieurs Alexis BULTERIJS et Vincent RENAUX.

10. EXAMEN ET VOTE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX STATUTS

Le quorum pour pouvoir voter les propositions de modifications aux statuts n'étant pas atteint, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée.

Pour rappel : l'assemblée générale extraordinaire pourra voter quel que soit le quorum.

Les propositions de modifications des statuts sont principalement liées au respect d'un nouveau décret d'octobre 2021 qui porte notamment sur l'article 20 des statuts de l'AFT et qui modifie le quorum de présence d'un genre par rapport à l'autre qui passe à un tiers.

Les autres propositions de modifications des statuts sont un nettoyage par rapport à la date du décret, à l'affiliation à l'Association belge de Padel (et non plus à la Fédération belge de Padel).

Concernant le respect du décret quant à la représentation d'un tiers de chaque genre au sein de l'organe de gestion, Pierre CREVITS précise que cela impose à l'AFT de revoir les règles de composition de l'organe d'administration. Ces modifications seront donc reprises dans les propositions de modifications des statuts.

11. INTERPELLATIONS

L'AFT a reçu une interpellation de 2 clubs du Hainaut : le Tennis Club Peruwelz-Bonsecours et le Tennis Club Acacias.

Pierre CREVITS demande si des représentants de ces 2 clubs souhaitent présenter leur interpellation. Il constate que ces 2 clubs ne sont pas présents. Il lit donc l'interpellation à l'Assemblée (cf. annexe 8) et y répond brièvement.



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 23 AVRIL 2022
AUX MOULINS DE BEEZ - PV° : SD/SL/01 pv ag aft
23042022.docx**

Concernant le point 1. A), les actions judiciaires ont essentiellement 3 objectifs : 1) récupérer l'argent que l'AFP doit à l'AFT pour toutes les activités exercées pour le padel dans le cadre de la convention, soit un peu plus de 60.000 € - 2) respecter la décision de l'Assemblée générale de l'AFP de juin 2021 qui était de confier la gestion du padel à l'AFT, décision à laquelle l'AFP n'a pas donné suite – 3) le siège de l'AFP est toujours à Wierde, dans les bureaux de l'AFT. L'AFP ne respectant pas spontanément les droits de l'AFT, l'AFT est obligée d'entamer des procédures judiciaires.

Concernant le point 1. B), Pierre CREVITS signale que l'AFT a entamé ces démarches avec des clubs de l'AFT qui voulaient faire respecter les décisions qu'ils avaient prises en Assemblée générale. Il cède la parole à Olivier BUCHET qui représente 4 clubs qui se sont associés à l'AFT dans le cadre de ces procédures. Olivier BUCHET précise que les 4 clubs de padel du BATD (le Primerose, Odrimont, La Cure et Waterloo Tennis) ont décidé de rester membres de l'AFP parce qu'ils voulaient, en tant que clubs mixtes, faire partie des 2 fédérations pour rester informés de ce qu'il s'y passait. Par ailleurs, ces 4 clubs voulaient que leurs activités et leurs membres soient placés dans l'AFT parce que l'AFT est la fédération reconnue et pour 2 raisons pratiques : le coût moins élevé et l'outil informatique plus performant. A titre personnel, Olivier BUCHET est toujours vérificateur aux comptes de l'AFP. Une des raisons qui le pousse à rester vérificateur aux comptes de l'AFP est que des manquements en terme de gestion ont été constatés. Des questions ont été posées au conseil d'administration de l'AFP qui n'a jamais répondu. Olivier BUCHET se fait un devoir de vouloir continuer sa mission.

Concernant le point 1. C), Pierre CREVITS précise que le trésorier a fait une présentation globale, mais que le détail analytique existe évidemment. Il signale que dans cette première phase de développement du padel, l'AFT dépense plus que ce qu'elle reçoit comme subsides, ce qui est normal, mais elle peut mutualiser toute une série de ressources humaines et informatiques notamment qui permettent de développer le padel à beaucoup moindre coût que si le padel devait être géré par une fédération qui devrait se créer. C'est également l'intérêt du pouvoir subsidiant d'avoir une seule fédération. S'il y a des questions par rapport au détail analytique des dépenses tennis et padel, les chiffres seront mis à disposition. L'AFP en dispose d'ailleurs.

Concernant le point 2. A), l'intégration du padel a été votée quasi à l'unanimité en 2021. Il est donc hors de question de revenir en arrière.

Concernant le point 2. B), il appartient à l'AFT de faire respecter ses droits.

Les réponses apportées à ces interpellations sont acceptées et validées à l'unanimité par l'Assemblée.



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUTAIRE QUI S'EST DEROULEE LE 23 AVRIL 2022
AUX MOULINS DE BEEZ - PV° : SD/SL/01 pv ag aft
23042022.docx**

Pour terminer l'Assemblée générale, Monsieur Philippe NEVE, président du Royal Léopold Club, souhaite revenir sur la gestion de la pandémie qui a été très difficile pour les clubs. Il apprécie l'aide fournie par l'AFT et l' AISF par les très nombreuses informations divulguées et par les efforts qui ont été fournis pour octroyer aux clubs une subvention forfaitaire qui a aidé fortement les clubs. Monsieur NEVE tient à remercier l'AFT.

Pierre CREVITS remercie Monsieur NEVE pour son intervention. Il tient à remercier André STEIN et Samuel DEFLANDRE qui ont joué un rôle essentiel pendant la pandémie pour la reprise du tennis et pour l'obtention de la subvention en faveur des clubs.

L'Assemblée générale se clôture à 11.45 heures et est suivie d'un drink.

Procès-verbal établi par Mademoiselle S. LAMBOTTE

Samuel DEFLANDRE,
Secrétaire général

Annexes : 8